

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le 10/07/2024

ID : 025-493901102-20240621-DEL2024_CA_39-DE

Le Directeur,
C. MOUGEOT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 juin 2024

Délibération n°39

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de votants : 25

Vote pour : 25

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 23 mai 2024

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura : Mme BRAND – Mme CHOUX – M. DALLAVALLE - Mme GUYEN - M. MAIRE DU POSET

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET – M. FROEHLI – M. GUY - M. MICHAUD - Mme PRESSE - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY –M. BRAND - M. DEQUE (suppléant de M. BOUVERET) – M. JOUVIN

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme GUYEN) – M. BILLOT (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) – M. MOLIN (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme ROGEOZ (pouvoir à Mme BRAND)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme PRESSE) – M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) - M. LIME (pouvoir à Mme BARTHELET)

Communautés de communes : M. BOUVERET (suppléé par M. DEQUE) - M. FAIVRE-PIERRET (pouvoir à M. JOUVIN) – Mme ROGNON (pouvoir à M. BRAND)

OBJET : INTEGRATION NOUVELLES OPERATIONS SUITE A OPPORTUNITE

Les programmations annuelles de l'EPF comportent les opérations identifiées lors du recensement annuel auprès des collectivités, pouvant être complétées par des opérations d'opportunité qui n'étaient pas programmables au moment du recensement.

L'intégration de ces opérations au programme pluriannuel d'intervention de l'EPF est soumise à l'avis de l'EPCI dont la collectivité demanderesse est membre conformément au règlement d'intervention de l'EPF :

"3-3-1- Acquisitions à la demande d'une commune

...Opérations non programmables

Pour des opérations nécessitant une intervention rapide (opportunité, DIA sur un bien non identifié au programme d'intervention mais susceptible de représenter un intérêt fort), la commune saisit simultanément l'EPF et l'EPCI dont elle est membre.

Le président de l'EPCI transmet son avis à l'EPF et à la commune dans les 15 jours suivant la réception de la saisine..."

13 nouvelles opérations sont proposées ci-après pour un montant prévisionnel de **2 800 000 euros** :

SENS (89) – Projet : « Requalification d'une friche intra-urbaine (moulins de la Vierge) ».

Par sollicitation du 10/04/2024, la commune de Sens a fait connaître son souhait d'acquérir un tènement foncier sur son territoire.

Ce tènement présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite requalifier un site urbain contraint en friche.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 500 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais en date du 10/04/2024.

LOMBARD (25) – Projet : « Création d'un pôle municipal ».

Par sollicitation du 11/04/2024, la commune de Lombard a fait connaître son souhait d'acquérir un tènement foncier sur son territoire.

Ce tènement présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite réhabiliter un bâtiment pour un projet de mairie et de salle de convivialité.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Loue-Lison en date du 24/04/2024.



AUTUN (71) – Projet : « Requalification immeuble à usage mixte - grande rue Chauchien ».

Par sollicitation du 03/04/2024, la commune d'Autun a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire. Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre du développement d'un projet mixte associant commerce au rez-de-chaussée et appartements dans les étages supérieurs et dans la partie arrière de la parcelle.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan en date du 04/04/2024.

AUTUN (71) – Projet : « Requalification immeuble à usage mixte – rue Saint-Saulge ».

Par sollicitation du 03/04/2024, la commune d'Autun a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire. Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre du développement d'un projet mixte associant réhabilitation de cellules commerciales au rez-de-chaussée et transformation des étages supérieurs en plateaux propices à l'accueil d'activités tertiaires.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan en date du 04/04/2024.

SERRE-LES-SAPINS (25) – Projet : « Création d'un pôle santé ».

Par sollicitation du 23/12/2023, la commune de Serre-les-Sapins a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle non bâtie sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite créer un pôle santé.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole en date du 17/04/2024.

QUINGEY (25) – Projet : « Acquisition d'un bien jouxtant la mairie ».

Par sollicitation du 25/04/2024, la commune de Quingey a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y installer un nouveau système de chauffage pour les bâtiments publics et mettre à disposition des locaux pour un commerçant.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Loue-Lison en date du 25/04/2024.

SOCHAUX (25) – Projet : « Création d'un espace médiathèque, multimédia et périscolaire ».

Par sollicitation du 29/04/2024, la commune de Sochaux a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de lots d'une copropriété sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite maîtriser un espace commercial stratégique en cœur de ville pour y créer un espace médiathèque, multimédia et périscolaire.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 500 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 14/05/2024.

SERRE-LES-SAPINS (25) – Projet : « ZAC Aux Tartres ».

Par sollicitation du 23/12/2023, la commune de Serre-les-Sapins a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles non bâties sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune qui envisage de créer une Zone d'Aménagement Concerté à vocation d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole en date du 17/04/2024.

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 025-493901102-20240621-DEL2024_CA_39-DE

BASSOU (89) – Projet : « Création d'un salon d'esthétique ».

Par sollicitation du 14/05/2024, la commune de Bassou a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y installer un institut de beauté.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise en date du 16/05/2024.

LES MONTS RONDS (25) – Projet : « Acquisition d'une maison au centre du village ».

Par sollicitation du 16/05/2024, la commune de Les Monts Ronds a fait connaître son souhait d'acquérir une propriété bâtie sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune compte tenu de leur localisation au centre du village. Elle envisage d'y développer un projet d'habitat locatif et potentiellement l'ouverture de locaux commerciaux.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouvellement urbain ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Loue Lison en date du 23/05/2024.

CUSSY-EN-MORVAN (71) – Projet : « Création d'un lieu de vie, de rencontres culturelles et d'un café associatif ».

Par sollicitation du 30/04/2024, la commune de Cussy-en-Morvan a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite, dans le cadre de la revitalisation de son centre-bourg, y créer un café.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan en date du 10/06/2024.

LUZY (58) – Projet : « Maison de la Jeunesse et de la Mobilité ».

Par sollicitation du 20/05/2024, la commune de Luzy a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite créer dans un ancien hôtel un lieu d'hébergement pour les jeunes, ainsi qu'accueillir les services de transport et mobilité dans les dépendances.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan en date du 10/06/2024.

LA BARRE (39) – Acquisition ancienne usine rue des tilleuls.

Par sollicitation du 20/06/2024, la commune de La Barre a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle bâtie sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui envisage d'y créer des logements pour les usagers de la vélo route ainsi que du logement locatif.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Jura Nord en date du 20/06/2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré

APPROUVE

- l'intégration au programme opérationnel des opérations figurant ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le



ID : 025-493901102-20240621-DEL2024_CA_39-DE